



Secrétariat général
Service des ressources humaines
Sous-direction du développement professionnel et
des relations sociales
BCEP
78, rue de Varenne
75349 PARIS 07 SP
0149554955

N° NOR AGRS1608993C

Note de service
SG/SRH/SDDPRS/2016-290
06/04/2016

Date de mise en application : Immédiate

Diffusion : Tout public

Date limite de mise en œuvre : 31/12/2016

Cette instruction n'abroge aucune instruction.

Cette instruction modifie :

SG/SRH/SDDPRS/2015-821 du 30/09/2015 : Concours et examen professionnel pour le recrutement de techniciens supérieurs (dans le grade de technicien et dans le grade de technicien principal).

Nombre d'annexes : 0

Objet : Concours et examen professionnel pour le recrutement de techniciens supérieurs dans le grade de technicien.

Destinataires d'exécution

DRAAF - DAAF - DDT(M) - DD(CS)PP - DREAL
 Administration Centrale
 Etablissements d'enseignement agricole
 Etablissements publics
 MEDDE
 Pour information : CGAAER - IGAPS - Syndicats

Résumé : Un concours externe, un concours interne et un examen professionnel sont organisés en 2015/2016 pour le recrutement de techniciens supérieurs du ministère chargé de l'agriculture, recrutement dans le grade de technicien, au titre de la session 2016.

Suivi du grade technicien par : Monique BOUET et Patricia GOUJON
 monique.bouet@agriculture.gouv.fr

patricia.goujon@agriculture.gouv.fr
Tél : 01.49.55.47.91 et 01.49.55.42.13

Textes de référence : Décret n°2011-489 du 4 mai 2011 portant statut particulier du corps des techniciens supérieurs du ministère chargé de l'agriculture ;

Décret n°2007-196 du 13 février 2007 modifié relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique ;

Arrêté du 26 juillet 2007 fixant les équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique subordonnés à la possession de diplômes ou titres sanctionnant un niveau d'études déterminé relevant d'une formation générale ou de plusieurs spécialités de formation ;

Deux arrêtés du 4 juillet 2012, modifiés, fixant les modalités d'organisation et la nature des épreuves des concours externe et interne de recrutement de techniciens supérieurs du ministère chargé de l'agriculture (dans le grade de technicien) ;

Arrêté du 4 juillet 2012, modifié, fixant les modalités d'organisation et la nature des épreuves de l'examen professionnel de techniciens supérieurs du ministère chargé de l'agriculture (dans le grade de technicien),

La note de service SG/SRH/SDDPRS/2015-821 du 29 septembre 2015 est modifiée de la manière suivante :
Les épreuves orales d'admission concernant le recrutement dans le premier grade de techniciens supérieurs auront lieu à Paris à partir du 23 mai 2016.

Le Chef du Service des ressources humaines

Jacques CLÉMENT